Syndicat du Traitement des Eaux
D'Ambérieu-en-Bugey et de Son Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 Décembre 2023

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 23
Nombre de membres votants : 23
Date de la convocation : 08/12/2023

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Laurent ROBERT et Phillipe DEYGOUT - délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Philippe DI PERNA, Christian DEBOISSIEUX, Joël GUERRY et Jean-Marc RIGAUD - délégués titulaires

Ambronay : Mme Delphine DANIOU-BLANC– déléguée titulaire et M Ben-Amar NASSIA - délégué titulaire

Ambutrix : Mrs Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : Guy BELLATON - délégué titulaire et Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : Yvon BABLON et Salvador PARINI - Pascal COLLIGNON pouvoir à M BABLON, délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : M Gilbert BOUCHON – délégué titulaire et Mme Josiane CANARD – déléguée titulaire

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN – déléguée titulaire, Mrs Giacomo VALERIOTI et Patrick COUPRIE – délégués titulaires

Excusés :

Ambutrix : M Dominique DELOFFRE

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD

Absents :

Abergement-de-Varey : M Stéphan JUENET

Ambronay : M Pascal SIMON

Château-Gaillard : Mme Laëtitia VIEIRA

Douvres : Mrs Serge BAILLY et Nicolas BARRIER

Secrétaire de séance : Estelle BARBARIN

30/ Choix du titulaire et notification du marché de prestation intellectuelle d'étude périodique décennale

M le Président, expose que le STEASA a lancé une consultation pour répondre aux besoins du marché de prestation intellectuelle de « Diagnostic et programme d'actions des réseaux de collecte des eaux usées du bassin versant d'Ambérieu Château-Gaillard ».

La passation du marché a été réalisée en procédure adaptée (MAPA) en application du code de la commande publique.

Un avis d'appel à la concurrence a été déposé sur la plateforme des marchés de l'Ain le 02/11/2023, avec une date limite de remise des offres fixée au 07/12/2023 à 16h.

Un avis a été publié au journal de la voix de l'Ain et sur le site internet du STEASA le 03/11/2023.

Accusé de réception en préfecture
001250100639-20231219-DELIB-30-2023-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

2 entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des candidatures :

Les 2 entreprises présentent une offre pouvant être analysée.

Après analyse des offres :

Il apparait l'impossibilité de présenter l'offre technico-économique la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation, sans que les entreprises n'apportent des compléments d'information.

Une négociation doit donc être engagée.

M le Président propose au comité syndical :

- De lancer la négociation auprès des 2 entreprises afin de pouvoir analyser et proposer l'offre technico-économique la plus avantageuse,
- De l'autoriser à attribuer et à signer le marché correspondant et à procéder à sa mise au point en vue de la notification,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise le Président à attribuer** le marché relatif à la prestation intellectuelle de « Diagnostic et programme d'actions des réseaux de collecte des eaux usées du bassin versant d'Ambérieu Château-Gaillard » après analyse des offres après négociation,
- **Autorise le Président à signer** le marché correspondant.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré le 14/12/2023

Le Président,

Thierry DEROUBAIX

Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et son Agglomération
STEASA

Accusé de réception en préfecture
001-250101839-20231219-DELIB-30-2023-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023